

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Législature 2013-2017 - Election complémentaire de 3 juges (100%, 80% et 50%) au Tribunal cantonal

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité (art. 68 LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire de trois juges (taux d'activité : 100%, 80% et 50%) au Tribunal cantonal pour la législature 2013-2017. Cette élection fait suite aux démissions de trois juges cantonaux pour raisons d'âge.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 16 mai 2013 à la Salle des Armoiries pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Fabienne Despot ; MM. Marc-Olivier Buffat, Jérôme Christen, Régis Courdesse et Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). Mme Gloria Capt était excusée pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants, MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond, Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation pour préavisier sur l'élection de juges à 100%, 80% et 50%.

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 2 avril 2013 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 1er mai 2013, quatre personnes avaient déposé leur dossier.

La Commission de présentation a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. Les durées des entretiens ont

avoisiné 45 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité de chaque candidat, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue des auditions, les experts ont rendu, à l'unanimité, un préavis négatif à l'égard de 3 candidats entendus et un avis conditionnellement positif pour la quatrième personne. De manière générale, les experts ont relevé le manque d'expérience en relation avec les exigences de la fonction de juge au Tribunal cantonal. Les réponses aux questions techniques posées durant l'audition n'ont pas convaincu les experts, à l'exception d'une personne qui a obtenu un appui un peu plus marqué.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des 4 experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. A une large majorité des commissaires présents, ils ont émis un préavis négatif sur les 4 candidatures. Malgré un avis positif des experts concernant l'une des candidatures, la commission a estimé que la tiédeur de cet avis et l'aspect conditionnel de celui-ci étaient des raisons pour ne pas l'inciter à préaviser de manière positive dans ce cas précis.

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences où la qualité des candidatures déposées.

Suite au préavis de la Commission de présentation, deux des quatre candidats non retenus ont décidé de maintenir leurs candidatures malgré un préavis négatif de la commission. Il s'agit des candidatures suivantes :

- M. Liliane SUBILIA-ROUGE (1973), candidate à un poste de juge cantonale à 50%
- M. François ZURCHER (1967), candidat à un poste de juge cantonal à 80%

Conclusion

La Commission de présentation préavise négativement à l'encontre des candidatures de **Mme Liliane Subilia-Rouge** et de **M. François Zürcher** comme juges cantonaux.

Chésérèx, le 19 juin 2013

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est à disposition des députés qui veulent les consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.